

moins énergiques, tendent vers le même but et reposent sur les mêmes principes ; admission prompte de l'aliéné à l'Asile, tant dans l'intérêt de l'individu lui-même, pour favoriser sa guérison, que dans l'intérêt de la société, pour éviter les dangers qu'il pourrait présenter ; bienveillance, protection et soins dévoués pour ces malheureux, tant sous le rapport matériel que sous le rapport moral, c'est-à-dire assurer à celui qu'une triste infortune met dans l'impossibilité de se conduire lui-même un refuge où il pourra trouver, sinon toujours la guérison, du moins le calme dont il a besoin, et étendre sur lui la protection de l'autorité pour le mettre à l'abri d'abus graves.

L'aliéné est, dans sa famille au moins, non seulement une non valeur, mais encore une personne qui exige des soins, de la surveillance, c'est-à-dire qu'elle constitue une dépense ; c'est pour un ménage, souvent déjà trop nombreux pour pouvoir se procurer les ressources nécessaires à la vie la plus pénible, une charge tout à fait hors de proportion avec le revenu. Ainsi, dans la plupart des familles indigentes et dans celles voisines seulement de l'indigence, l'aliéné est complètement abandonné à lui-même.

Quoique l'on fasse l'aliéné, même en apparence le plus inoffensif, ne peut rester libre qu'à la condition d'avoir une famille dans l'aisance, qui puisse subvenir aux dépenses nombreuses qu'il nécessite et qui soit douée d'assez d'amitié pour lui, pour s'imposer les sacrifices de tout genre qu'exige un pareil traitement. Et ce n'est certainement point chez les indigents que l'on peut trouver pareilles conditions. En admettant tout le zèle, toute l'abnégation, toute la bonne volonté pour soigner un parent aimé ou trouver les moyens ? Le premier de tous leur manque au suprême degré, c'est la surveillance, et nous le répétons, l'incensé, fût-il